

Compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2013

Tarifs des prestations fournies par la commune

Les nouveaux tarifs des services et prestations de la commune, après discussion, sont adoptés à l'unanimité.

Renouvellement de la convention d'adhésion au service Progiciels

En signant une convention avec le Centre de gestion, la collectivité bénéficie d'une aide de proximité à l'utilisation et l'exploitation des logiciels métiers ainsi que de tarifs préférentiels avec les éditeurs. La convention antérieure est arrivée à terme le 31/12/2012, il convient donc de la renouveler pour les trois années à venir. Le conseil **autorise** le Maire à signer la convention assistance progiciels avec le Centre de gestion pour les années 2013, 2014 et 2015.

DIA

Le Conseil municipal **décide** de ne pas exercer le droit de préemption, dont bénéficie la Commune pour les biens se situant :

- 1 les hauts de Chosson, cadastré sous les numéros 501 et 511 de la section AB.
- 6 Rue Jean Joulian, cadastré sous le numéro 733 de la section AB
- 11 bd Chantemesse, cadastré sous le numéro 135 de la section AD

Demande de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) pour 2013

Concernant l'aménagement de la parcelle AC 293, impasse des vigneron, en espace public, le Conseil Municipal approuve le projet et son coût prévisionnel de 57 510 € HT, décide de son inscription au budget 2013 qui sera voté ultérieurement, mandate le Maire pour solliciter la DETR auprès de la Préfecture de la Haute-Loire et approuve son plan de financement.

Modification des rythmes scolaires

Le décret relatif à la réforme des rythmes scolaires en primaire a été publié samedi 26 janvier au Journal officiel. Ses articles précisent les « grands principes de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires » applicables à compter de la prochaine rentrée. La semaine scolaire comprendra toujours 24 heures d'enseignement, mais réparties sur 9 demi-journées (incluant le mercredi matin). La journée scolaire sera limitée à 5h30 maximum et la demi-journée à 3h30. La pause méridienne « ne peut être inférieure à 1h30 ». Des activités périscolaires pourront être mises en œuvre par la commune.

Il est apparu important au conseil de bien étudier les modalités de mise en œuvre de cette réforme et de construire un projet éducatif territorial. Le calendrier pour une mise en œuvre dès la rentrée 2013 étant trop court le conseil municipal **décide** le report à la rentrée 2014.

Délimitation des espaces publics et privés de l'Esplanade du Rocher et de la parcelle AD 52

De nombreux travaux ont remodelé les terrains de l'Esplanade du Rocher et de l'accès au parking jouxtant le chemin de Bouthezard, d'où l'obligation de bien redéfinir la limite du domaine public et du domaine privé de la commune.

Le conseil à l'unanimité, pour ces deux espaces, a redéfini la répartition entre domaine privé et public de la commune.

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AB 452

Entre le chemin de Jalavoux (à l'amont du lotissement « les Cedres » et la plaine de Rome à hauteur de la voie des hauts de Chosson) existait une voie piétonnière dénommée « le Garampou ».

Aujourd'hui, la continuité de cette voie n'existe plus et pour la rétablir, il est nécessaire d'acquérir 41m² du terrain cadastré AB 452.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents **décide** d'acquérir cette partie de la parcelle cadastrée AB 452 et d'engager les frais correspondants.

Convention d'adhésion au service prévention du Centre de gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

L'employeur a obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) chargé d'assurer le contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail et de

proposer des mesures d'améliorations à l'employeur. Pour ce faire, le Centre de gestion propose l'adhésion à son service prévention, permettant de bénéficier des prestations suivantes :

- réalisation de la fonction d'inspection par la mise à disposition d'un ACFI,
- mission d'assistance, conseil et animation en sécurité et santé au travail, par l'intervention d'un conseiller en prévention ;

L'adhésion à ce service est consentie moyennant une cotisation annuelle déterminée en fonction de l'effectif de la collectivité.

Le conseil municipal **décide** d'adhérer à cette convention de prévention avec le Centre de gestion et d'engager les frais correspondants.

Participation aux centres aérés, loisirs, colonies ...

La participation est attribuée jusqu'à l'âge de 18 ans avec un maximum de **30 jours par an et par enfant**.

- **4.50 € par jour et par enfant pour les séjours avec hébergement** (camps, colonies) d'au moins 5 jours (trois jours pour les voyages scolaires)
- **3.40 € par jour et par enfant** en centre de loisirs avec repas
- **1.60 € par demi-journée par enfant** en centre de loisirs

Le prochain conseil se tiendra le jeudi 28 février 2013.

Le conseil s'achève à 21 heures 30.